

Alençon, le 7 octobre 2022

Le Président
A

Dossier suivi par :

Eric LE BORGNE

Tél. 02 33 82 22 72

Courriel : eric.leborgne@bassin-sarthe.org

Monsieur le Président
**Communauté de Communes Maine
Saosnois**
7 place Henri-Coutard
72600 MAROLLES LES BRAULT

Vos réf. :

Nos réf. ELB/221007/C1

Objet : Demande d'avis : Avis sur SCoT arrêté au titre des articles R143-4 et R143-5 du Code de l'urbanisme

Monsieur le Président,

Suite à votre demande par mail en date du 8 juillet 2022, vous sollicitez l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin Sarthe amont concernant votre projet de Schéma de Cohérence Territorial du Maine Saosnois. La Commission locale de l'Eau s'est réunie le 23 septembre dernier en séance plénière pour étudier ce dossier.

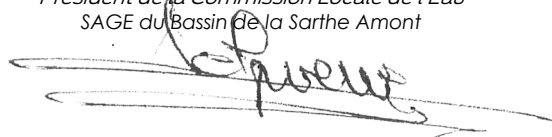
Au regard des éléments transmis, j'ai le plaisir de vous informer que Le Schéma de Cohérence Territorial du Maine Saosnois répond totalement aux objectifs et à l'ambition du SAGE Sarthe amont.

Je tiens à vous souligner que les membres de la CLE ont particulièrement apprécié la qualité des documents de votre SCOT, qui sont à la fois synthétiques, clairs et où il est facile d'identifier les actions. Cette rigueur a ainsi permis à la CLE de facilement s'assurer de la compatibilité de votre SCOT avec le SAGE.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Pascal DELPIERRE

*Président de la Commission Locale de l'Eau
SAGE du Bassin de la Sarthe Amont*



Pièce(s) jointe(s) : Analyse de la compatibilité avec le SAGE